

LE VENT DE L'ATLANTIQUE

Bulletin de la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique – juillet 2018 – n° 12

Sommaire

Editorial	p1
Banc d'Arguin et protection de l'environnement	p2
Le port de plaisance, acteur majeur du développement touristique	p3
Planification et développement durable, quelle place pour la plaisance	p4

Editorial,

Les premières Assises du Nautisme et de la Plaisance se sont tenues à La Rochelle les 29 et 30 mai 2018. Organisées par Ouest France et Le Marin en partenariat avec la Confédération du Nautisme et de la Plaisance CNP, elles visaient notamment à réunir les professionnels du nautisme et leurs partenaires dans une réflexion sur le devenir de leur métier en dehors des préoccupations commerciales des grands salons. Donc deux jours pour échanger et débattre sur l'avenir de la filière.

Les organisateurs ont eu le mérite d'associer les plaisanciers à plusieurs tables rondes. Il est vrai que la filière nautique a bénéficié de l'engouement sans faille des plaisanciers navigateurs et pêcheurs pendant plusieurs décennies, mais cet engouement semble s'essouffler avec la conjonction de plusieurs facteurs :

- L'espace de liberté que représentait la mer se restreint avec le développement de nouvelles activités comme l'aquaculture qui annexe de vastes territoires remarquables où les autres usagers se trouvent exclus.

- La ressource halieutique se trouve en péril du fait de la grande efficacité des nouvelles techniques de pêche industrielle non sélective.

- Des règlements parfois malencontreux pris au nom de l'environnement ou de la sécurité.

On peut citer par exemple l'interdiction du stationnement des dériveurs légers sur les plages et des restrictions pour y accéder de la mer. Ainsi Vauriens et 420 qui avaient permis de former des générations plaisanciers en équipe barreur- focquier se trouvent abandonnés au fond des jardins et sont remplacés par des planches à utilisation individuelle, facile à transporter. Ainsi, beaucoup de petits clubs locaux au rôle sociétal important fréquentés par la jeunesse et les familles ont ainsi disparu et la relève au niveau de la plaisance est bien moins assurée. On retrouve souvent cette jeunesse fréquentant des installations aquatiques aménagées à l'intérieur des terres dans les campings situés près du littoral mais tournant le dos au bord de mer...

La rareté de la ressource halieutique a conduit les pêcheurs de loisirs à abandonner leur petit pêche promenade qui croisait à quelques encablures du port ou du mouillage au profit de bateaux puissants et rapides à l'allure de commandos coûteux à utiliser...

Dans ce Vent de l'Atlantique nous apportons notre réflexion et nos commentaires sur trois sujets importants pour les plaisanciers :

Comment concilier la pratique des activités nautiques avec la protection de l'environnement, avec la planification s'appliquant à l'espace marin, et l'acteur majeur que des ports de plaisance veulent jouer pour le tourisme avec leur rôle fonctionnel en matière d'activités maritimes.

Banc d'Arguin et protection de l'environnement

L'emblématique Banc d'Arguin s'était judicieusement invité dans la table ronde « comment concilier la pratique des activités nautiques et la protection de l'environnement ! »

Rappelons (cf. Vent de l'Atlantique d'octobre 2017) que le Banc d'Arguin est « un banc de sable doré de 6 km de long face à la Dune du Pyla et ménageant entre eux un mouillage protégé et idyllique. Une des deux destinations de rêve qu'offre le Bassin avec l'Île aux oiseaux. Y passer une nuit avec coucher du soleil est inoubliable ».

Joel Confoulans, président de la Confédération des usagers du bassin d'Arcachon CAUBARC a rappelé opportunément que les plaisanciers sont attachés viscéralement à la préservation du bateau et de ses passagers, à la préservation du milieu marin dans lequel ils vivent et à la préservation de la liberté de naviguer et de pêcher dont dépend totalement leur engouement pour la plaisance. Or ces libertés sont mises à mal et ce au nom de l'environnement ! Qu'en est-il réellement pour le Banc d'Arguin ?

Un arrêté ministériel du 4 août 1972 crée une réserve, suite à la découverte d'une colonie de sternes caugek en 1966 et à la volonté de préservation de cette espèce d'intérêt communautaire. Ces sternes se sentent bien là, non loin du Banc du bucheron et y sont toujours en 2017 malgré la grande fréquentation plaisancière. **Voilà un bel exemple de cohabitation** animaux- humains ! D'autant plus que nos amis les oiseaux ont tout loisir d'aller où ils veulent et disposent dans notre région atlantique de vastes territoires vasières, marais, côtes rocheuses inaccessibles à l'homme si bien qu'il n'est guère nécessaire d'y édicter de réglementation, d'implanter tout une signalétique et de faire appel à des gardes jurés. Mais à la suite sans doute des doléances des sternes caugek ou de leurs représentants patentés, la Ministre de l'environnement de 2017 a décidé sans consulter semble-t-il le CMF Sud Atlantique et le PNM du Bassin d'Arcachon qu'elle avait mis en place, d'étendre à 4000 hectares la réserve naturelle ce qui impacte un des plus beaux joyaux touristiques de la région et d'Europe dont les plaisanciers rêvent ! Début 2018 les doléances des entreprises du nautisme et des plaisanciers parviennent au Préfet Maritime et au Préfet de Région. Les sternes caugek reconnaissent probablement qu'ils accepteraient un peu les plaisanciers mais qu'ils n'en veulent pas la nuit et qu'ils aiment aussi les ostréiculteurs et leurs barges par ce qu'ils ne font pas d'histoires avec les chiures qui tombent du ciel, chiures qui pourtant polluent bactériologiquement les eaux de façon importante, puisqu'en la matière, un oiseau équivaut souvent à 40 hommes (Source Siba 2007 ; Journal of Applied bacteriology UK, Journal of the water pollution Control Fédération, Washington DC)

Ainsi, cinq nouveaux arrêtés sont signés entre le 6 avril 2018 et le 11 juin 2018 concernant la réserve naturelle du Banc d'Arguin dont :

Un arrêté y autorisant l'exercice de la pêche maritime.

Un arrêté portant création de trois zones d'implantation ostréicoles

Un arrêté réglementant les conditions d'accostage et de mouillage des navires de société de transport maritime qui embarquent des passagers à destination de la réserve naturelle nationale...

Un arrêté délimitant deux zones où le mouillage et le stationnement des engins nautiques et des engins de plages sont autorisés uniquement dans la journée.

Quant aux mouillages idylliques de nuit, les plaisanciers pourront toujours se faire transporter par de grands oiseaux métalliques vers des îles lointaines de rêve au sable bien doré et aux eaux turquoises...

Ainsi cette table ronde a eu le mérite de faire comprendre aux professionnels du nautisme et aux plaisanciers qu'il ne suffit pas de naviguer avec plaisir ou de construire de magnifiques bateaux et de les vendre, il faut aussi communiquer et communiquer encore pour pérenniser ces activités comme l'ont fait les sternes caugek, le Vent de l'Atlantique, le CNP et d'autres usagers de la mer ! Nous avons aussi appris que les réserves intégrales ne couvrent que 0,3% du territoire (mais ce chiffre ne veut pas dire grand-chose si les espaces concernés englobent la moitié des sites remarquables, attractifs et abordables) et que pédagogie et codes de bonnes pratiques sont indispensables pour préserver nos activités, notre environnement et vivre convivialement sur la mer.

Le port de plaisance, acteur majeur du développement touristique

Organisée par la Fédération Française des Ports de Plaisance avec le concours de l'Association des Ports de plaisance de l'Atlantique APPA et celle de Bretagne APPB, il a été « oublié » d'inviter un acteur majeur qu'est le plaisancier, utilisateur et financeur des ports de plaisance. En effet c'est l'engouement sans faille des plaisanciers pendant plusieurs dizaines d'année qui a permis d'amortir tous les nouveaux ports, la modernisation et le développement des anciens ports, soit au total 400 ports qui en font un acteur économique local important.

Nous ajouterons là que les maires et municipalités qui ont eu l'audace, le courage et la ténacité ; souvent contre vents et marées , d'édifier un port de plaisance après des années de bataille, se retrouvent avec un outil d'animation de la vie collective et de développement économique bien mérité !

La table ronde a bien démontré et illustré l'attractivité touristique et le rôle moteur d'un port de plaisance dans l'économie locale. Il est un portail d'accès à la mer et à la terre, une fenêtre à la fois sur la mer et sur l'arrière-pays.

La FFPP estime que leur rôle de conciergerie, de chouchouter les plaisanciers doit évoluer vers la production de richesse et de développement leur offre auprès de la clientèle (ouf ! on est rassuré) et favoriser les nouveaux usages. D'une manière générale les attentes des nouveaux plaisanciers seraient très différentes de celles des plaisanciers historiques et on serait dans une rupture économique, sociologique et humaine des comportements et des attentes. Les nouveaux consommateurs seraient à la recherche d'expériences nouvelles, variées, d'immédiateté et de simplicité. De nouvelles activités émergent comme le cobaturage, l'utilisation des navires à quai comme chambres d'hôtes insolites sans doute dans la perspective d'amortir les navires coûteux à l'achat et en entretien. L'APPA a néanmoins rappelé que les ports de plaisance n'ont pas vocation de concurrencer l'hôtellerie locale.

Les ports travaillent de plus en plus en réseau, avec les professionnels du nautisme et les structures touristiques voisines et organisent l'accueil des plaisanciers en escale et notamment ceux de nationalité étrangère. Toutes ces activités variées et les exigences environnementales les ont conduit à acquérir de nouvelles compétences.

Dans certains ports une vie sociétale de ponton se développe.

La gestion des déchets, des rejets, les bons comportements à adopter dans le port avec les autres usagers nécessitent des outils et des compétences en matière de communication.

A la fin de la table ronde, deux questions anonymes posées par SMS ont été prises en considération : où en est l'harmonisation des longueurs de bateaux pour la tarification des amarrages ? question plutôt dérisoire par rapport aux sujets traités et l'autre question sur le manque chronique des places de stationnement des voitures dans les ports. Il a semblé que cette 2ème question relevait d'un certain égoïsme des plaisanciers. Nous tenons donc à rappeler que le départ en croisière demande à avitailler le navire en vêtements chauds, en cirés, en sac de couchage, en boissons et nourritures variés, en matériel de navigation et de sécurité ce qui explique pourquoi les plaisanciers sont très sensibles à ce service donnant la possibilité de se garer pour charger puis au retour décharger le navire....

La FNPA avait envoyé par SMS la question suivante sur la gouvernance des ports qui n'a pas été traitée : « les plaisanciers, clients des ports, financent la plus grosse part voire la quasi-totalité de leur budget. Estimez-vous normal qu'ils ne soient représentés qu'avec voix consultative et non délibérative dans leurs organismes de gestion ? »

On voit donc que le chantier sur les ports, l'examen de leur rôle, leur usage et leur gestion, actuels, futurs, et très divers selon les façades maritimes concernées, en est à ses débuts. Le CNP a fort à faire... Les plaisanciers doivent en être conscients ! En outre, les conséquences de la loi NOTRÉ sur la gouvernance et la gestion des ports de plaisance risquent bien d'être surprenantes et nous auront l'occasion d'en reparler.

Planification et développement durable : quelle place pour la plaisance.

La plaisance et le nautisme auront leur place s'ils participent aux travaux et réflexions des instances idoines. Tel est le message de Philippe Grand convié à cette table ronde.

Administrateur à la FNPA, navigateur passionné et très impliqué dans la défense des plaisanciers, Philippe Grand a compris très tôt l'importance de se regrouper, de communiquer et de participer à tous les débats. Avec quelques

copains il a fédéré les 25 associations de plaisanciers de Charente Maritime avec la création de l'UNAN-CM, puis a participé avec les collègues du Morbihan à la création de l'UNAN Union Nationale des Associations de Navigateurs, puis à la création de la FNPA plus appropriée pour prendre mieux en compte les atouts et les spécificités de l'atlantique comme le font les Conseils Maritimes de Façade Sud Atlantique et Nord Atlantique Manche ouest, l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique et celle de Bretagne et être actif en étant plus proche d'eux. Membre de la commission permanente du CMF Sud Atlantique lors de son lancement, puis Vice-Président du PNM MPEG, c'est à ce titre qu'il intervenait.

Il a rappelé que la planification a tendance à hiérarchiser les activités en fonction de leur utilité. Or il faut tenir compte que les loisirs des uns sont les emplois des autres si bien que le poids économique du nautisme et de la plaisance est probablement énorme et doit être chiffré. Comme il doit l'être pour les autres activités.

La planification a tendance aussi à sectoriser, spécialiser l'espace avec une carte des vocations. Or la mer peut et doit rester un espace de liberté. La planification devrait favoriser la cohabitation avec des règles claires qui ont le mérite d'exister comme le RIPAM Règlement International pour la Prévention des Abordages en Mer.

En fait, une seule activité pose problème, l'aquaculture, dont dans notre région la conchyliculture, qui exclue toutes les autres activités sur l'espace où elle s'installe. Là est le problème surtout lorsqu'elle veut quitter l'estran qu'elle s'était appropriée pour annexer des espaces remarquables et rares en eau profonde, espaces déjà fréquentés par bien d'autres. Elle crée aussi de nouveaux dangers, de nouveaux obstacles à la navigation et à la courantologie. L'intérêt sociétal de la plaisance, des sports nautiques est très important et doit également être pris en compte. Cet intérêt est important puisqu'il concerne 11 millions de pratiquants.

Les pratiquants sont des personnes qui travaillent ou ont travaillé. Ces moments de détente deviennent une fonction indispensable à notre société moderne envahie par le stress.

Les valeurs véhiculées par les activités nautiques sont tout aussi dignes d'intérêt : rigueur, respect d'autrui et de l'environnement, solidarité en mer, audace, authenticité (on ne triche pas avec la mer), convivialité...

Notre souhait est donc de voir abandonner un état d'esprit latent qui voudrait que les activités de loisir soient marginales et doivent s'effacer devant toute autre activité.

Le PNM, le CMF de même que les Commissions Nautiques Locales évoquées par le Directeur Interrégional à la Mer de Nantes, sont de formidables opportunités de mises en relation de l'ensemble des acteurs intervenant sur le DPM et peuvent initier une réflexion concertée et un travail en commun afin que chacun puisse vivre et se développer dans l'harmonie.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE L'ATLANTIQUE (FNPA)

La FNPA rassemble actuellement les associations de plaisanciers navigateurs et pêcheurs de 44 ports et mouillages organisés : Locmiquélic, La Trinité sur Mer, Le Crouesty, Larmor Baden, Arzal, Folleux, Redon, Le Palais-Belle Ile, Ars en Ré, St Martin en Ré, La Couarde, Les Portes en Ré, Loix en Ré, La Flotte en Ré, Rivedoux, La Rochelle, St Denis d'Oléron, Le Douhet, La Cotinière, Boyardville, Le Château d'Oléron, Port des Barques, St Nazaire sur Charente, Rochefort, Marennes, Bonne Anse la Palmyre, Royan, Meschers-sur-Gironde, Mortagne sur Gironde, Le Verdon, Port Médoc, Andernos, Cap Ferret, Le Teich, Lanton, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, Arcachon, La Teste, Cazaux, Cap Breton, Anglet, Hendaye, Ainsi que l'association nationale HYDROS des Officiers de la Marine Marchande.

Siège social: Digue du Lazaret, 17000 la Rochelle. **Courriel:** fnpatlantique@gmail.com **Site internet:** www.fnpatlantique.com

Membres du bureau : Président : Alain Garcia, Vice-présidents : Mireille Denéchaud, Jean-Claude Faveris, Jean Piveteau
Sec.Gén. : François Bertout, adj. Colette Talmon, Trésorier : François Douchet, adj. Jean-Jacques Coudray

Le bulletin : Publication périodique de la FNPA. Dépôt légal 24 mars 2016 - ISSN 2492-9301

Directeur de la publication : Alain Garcia

Rédacteur en chef : Jean Piveteau

Rédaction des articles : Alain Garcia, Jean Piveteau, Philippe Grand, François Bertout.

Réalisation : FNPA

Impression : IRO Imprimeur ZI rue Pasteur 17185 Périgny.